



Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 14 décembre 2005

CS – 1.05

Budget supplémentaire de l'exercice 2005

RAPPORT

présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le budget supplémentaire a pour vocation d'une part, de reprendre le résultat de clôture et les crédits non réalisés (reports) des exercices précédents, et d'autre part, d'ajuster les prévisions du budget primitif.

Il est donc nécessaire de revenir succinctement sur les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2004 adoptés par le Comité syndical lors de sa séance du 24 juin dernier.

1/ Reprises

Investissement

Résultat d'exécution	(+) 4.302.273,18 €
Reports en dépenses	(-) 11.145.915,29 €
Reports en recettes	(+) 8.829.863,00 €
Résultat de clôture	(+) 1.986.220,89 €

Fonctionnement

Résultat d'exécution	(+) 1.447.290,87 €
-----------------------------	---------------------------

2/ Affectation du résultat

Le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement peut donc être maintenu en totalité à la section de fonctionnement.

3/ Ajustements

A - FONCTIONNEMENT

Quelques ajustements sur les prévisions budgétaires du BP 2005 s'avèrent indispensables pour assurer le fonctionnement des équipements du SERTRID jusqu'à la clôture de l'exercice. Globalement, hors opérations d'ordre, les ajustements proposés au BS représentent 7 % des crédits ouverts au BP.

Ce taux d'ajustement, élevé en valeur absolue pour les activités administratives des collectivités publiques, reste très mesuré au regard des aléas que peut présenter une activité industrielle soumise à des règles contraignantes et à des apports fluctuants de la part de ses clients.

Dans le détail, **en dépenses**, les ajustements les plus significatifs se présentent comme il suit :

« Chapitre 011 Charges à caractère général » : (+) 553.486 €, soit 13,0 % des crédits ouverts au BP.

La quantité prévisionnelle de déchets à traiter en 2005 est en progression par rapport à 2004, en raison d'apports aléatoires issus d'installations qui ont été confrontées à des arrêts pour cause de pannes techniques. Les encombrants enregistrent également une croissance sensible. Par voie de conséquence, les déchets ultimes, traités par des prestataires extérieurs, suivent également une courbe ascendante.

- Les prestations rendues par le SMGPAP exigent une enveloppe complémentaire de 37.000 € en raison notamment de l'augmentation du prix des carburants ;
- Un complément de 270.000 € est nécessaire au « compte 611 contrats de prestations de services » pour les traitements réalisés en dehors de l'Ecopole et particulièrement, le traitement des déchets ultimes (REFIOM notamment) et des déchets verts ;
- Il conviendrait de prévoir un abondement des crédits consacrés à l'entretien du matériel et des équipements de l'usine pour un montant de 120.000 € couvrant les fournitures de matériel et les prestations confiées à des tiers. A ce stade de l'exercice budgétaire, ces crédits permettront de faire face à des incidents courants. Il faut observer qu'en matière de gros entretien et de renouvellement, y compris sur une usine récente, une enveloppe de 2 à 3 % du montant de l'investissement initial doit être réservée chaque année.

« Chapitre 012 Charges de personnel » : (+) 29.000 €, soit 1,4 % des crédits ouverts au BP.

Cette enveloppe très réduite, est essentiellement consacrée à des prestations sociales (chèques déjeuners et chèques vacances), elle n'appelle pas de remarque particulière.

Toutefois, par similitude, il pourrait y être associée l'enveloppe de 35.000 € inscrite au chapitre 011 et destinée à des organismes de formation afin que les agents du SERTRID obtiennent les habilitations nécessaires pour intervenir sur les équipements de l'usine.

« Chapitre 68 Dotations aux amortissements » : 132.000 €, régularisation des prévisions du BP.

« Ligne budgétaire 023 Virement à la section d'investissement » : 732 805 €.

Ces dépenses sont équilibrées en **recettes** par la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2004 à hauteur de 1.447.290,87 €, arrondi en prévisions à 1.447.291 €.

B - INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Reports 2004	11 145 915.00	Reports 2004	8 829 863.00
Ajustements 2005	2 851 026.00	Solde d'exécution investissement reporté	4 302 273.00
		Virement de la sect ^o fonctionnement	732 805.00
		Amortissements	132 000.00
Total	13 996 941.00	Total	13 996 941.00

Les ajustements se décomposent de la manière suivante :

* compte 1641	(+) 117 000.00
- CCI	(+) 76 000.00
- remboursement capital emprunt Crédit Agricole de 5.000 000 €	(+) 41 000.00
* compte 2313	(+) 2 734 026.00
- CT environnement	(+) 2 416 221.00
- réfection suite à tempête	(+) 100 000.00
- unité de déferrailage	(+) 135 000.00
- réfection fumisterie	(+) 40 000.00
- portail détection radioactivité	(+) 30 000.00
- peinture locaux	(+) 12 805.00

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de maintenir à la section de fonctionnement l'excédent d'exécution de l'exercice 2004 à hauteur de 1.447.290,87 € ;
- **ADOpte** le projet de budget supplémentaire.

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

